

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de  
**Mignovillard**  
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly  
Communailes-en-Montagne

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM\_20180702\_01

### Séance du 2 juillet 2018

**Nombre de  
conseillers municipaux**

- En exercice : 19
- Présents : 11
- Votants : 11

**Date de la convocation :**  
23 juin 2018

**Date d'affichage  
du compte rendu :**  
5 juillet 2018

L'an deux mil dix-huit, le deux juillet à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Joël ALPY, Lydie CHANEZ, Pascale DUSSOUILLEZ, Michaël FUMEY, Gérard MUGNIOT, Marie-Paule SCHENCK, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNERÉY.

Étaient absents excusés : Anne-Marie MIVELLE, Nelly GIROD, Jean-Yves QUETY, Henri RATTE.

Étaient absents : Stéphane BERQUAND, Anouck FRANÇOIS, Nicolas GRIFFOND, Denis VERNERÉY.

Mme Claudine QUATREPOINT a été désignée secrétaire de séance.

---

### **Objet : Attribution du marché de travaux** **« réfection de voiries et trottoirs »**

M. le Maire rappelle que le conseil municipal a décidé de lancer une consultation concernant les travaux de réfection de voirie (rue et impasse de la Saugé en tranche ferme, impasse de la rue de Mouthe en tranche optionnelle) et de trottoirs (rue de Nozeroy, en tranche optionnelle) ainsi que la création d'un chemin piétonnier entre Froidefontaine et Mignovillard (chemin du tram, tranche optionnelle). Le programme de travaux a été établi par le bureau d'études BEJ, avec un coût estimatif évalué à 127 362,50 € HT.

La consultation a été lancée début juin 2018 avec une date limite de remise des offres fixée au 26 juin 2018. La commission MAPA a procédé à l'ouverture des plis ce même jour à 13h30 : 3 offres ont été reçues sur la plateforme dématérialisée.

Le maître d'œuvre, BEJ, a réalisé l'analyse des offres, sur la base d'une note attribuant 60 % des points au prix et 40 % à la valeur technique. Les résultats sont les suivants :

<b>Entreprises</b>	<b>Prix HT</b> Tranches ferme et optionnelles	<b>Délais</b> (semaines)	<b>Notes</b> (sur 100)
<b>Eurovia</b>	144 572,37 €	9	73,11
<b>Bonnefoy</b>	<b>126 075,30 €</b>	<b>6,5</b>	<b>96,67</b>
<b>SJE</b>	149 729,00 €	5	75,82

A l'unanimité, au regard des notes obtenues, le conseil municipal retient l'offre la mieux disante, c'est-à-dire celle de l'entreprise Bonnefoy pour un montant total de 126 075,30 € HT.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,



Florent SERRETTE